



Mairie de Macornay
1, place Jean-Moulin
39570 MACORNAY
Tél. : 03 84 47 00 79
Fax : 03 84 24 07 35

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 13 OCTOBRE 2006**

Présents : Michel FISCHER, Robert VERY, Henri GUICHARD, Alain MAUBEY, Christine CALANDRAS, Jean DALOZ, Jean-Michel GABET, Louis LUX, Agnès MICHELIN, Jean-Claude POMMIER.

Absents excusés : Joëlle JOUANNIC (qui donne pouvoir à Michel FISCHER), Dolorès SACCO, James VERNIER

Absent : Alain DUFOUR.

Secrétaire de séance : Alain MAUBEY.

FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE POSTE

Présentation par Messieurs les représentants de la Poste.

Conformément à sa mission d'aménagement du territoire, loi du 2 juillet 1990, la Poste souhaite maintenir un réseau d'au moins 17000 points de contact et permettre à chacun d'être à moins de 5 kms et 20 minutes d'un point Poste.

Cependant ils quantifient en terme de temps à 6H15 l'activité postale à Macornay pour une amplitude horaire du bureau de 19H30.

Dans ces conditions, ils souhaitent opter en concertation avec les élus pour une organisation qui satisfasse les besoins des utilisateurs et leurs contingences économiques. Les solutions proposées sont les suivantes :

1) **Maintien du bureau de poste** :

Avec réduction de l'amplitude horaire. Il n'y aurait plus de receveur. Le service serait assuré par un ou une employé(e) détaché(e) du bureau de Lons.

2) **Création d'une agence postale communale** :

Dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Ouverture de 40 à 60 heures par mois.
- Une indemnité compensatrice de 812 €/mois revalorisable
- Convention de partenariat de 9 ans renouvelable 1 fois
- L'activité postale de base (courrier, colis) serait assurée. Au niveau bancaire des retraits et des dépôts limités à 300 € par période de 7 jours seraient possibles.

../..

../..

3) **Mise en place d'un relais poste commerçant :**

- Ouverture plus large au public
- Rémunération de 250 €/ mois assurée par la poste
- Convention de 3 ans renouvelable
- L'activité serait la même que pour l'agence communale avec une réduction de 250 € des versements et retraits hebdomadaires possibles.

Le débat qui suivit fut intense mais correct. Le conseil devra prendre une décision lors de la prochaine réunion soit le 10 novembre.

LOTISSEMENT JANEY : MONTANT DE LA PVR

Par délibération, le montant de la participation est fixé à 7.16 € TTC/m². Une convention sera signée avec le lotisseur qui versera sa quote-part au démarrage des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Foyer rural :

Les travaux débuteront le 17 janvier. Pour ne pas perturber les activités, des salles seront mises à disposition.

Repas du CCAS :

Il est fixé au dimanche 03 décembre. Jean-Michel GABET prendra contact avec un traiteur pour des propositions de menus.

Communauté de Communes du Val de Sorne :

- Les travaux d'entretien des berges de la Sorne et du Savignard sont en cours. (enlèvement de branchages, élagages ...)
- La commune de Saint-Laurent-la Roche a émis le souhait de se retirer de la Communauté de Communes du Val de Sorne. Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, les représentants ont voté contre ce départ à l'unanimité moins deux voix.

Séance levée à 22H45.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Michel FISCHER

Alain MAUBEY.